



**AVIS D'ECHEANCE n° 22296939
du 01/03/2024 au 31/03/2024**

Le 19/03/2024

Folio 1 / 1

Vos références :

Local principal : 014063H0038
Compte client : 435558

Adresse du local principal :
2 rue Marie Laurencin
75012 PARIS 12

Pour toute question appeler le
Service Relation Locataires : 01 56 61 11 11

GAR/LOGE-014063C0469/LOGE-014063C0469/014063H0038/NADIA AGHARDACHE
(C40 - 31/197) - 6510 - 1/1 - 15777 - 15777 - A1 - 3403201023015

**M. ABDOU BOURA MCHANGAMA
MME NAFISSA AMADY
2 RUE MARIE LAURENCIN
75012 PARIS 12**

SOLDE ANTERIEUR AU 19/03/2024 -126,00

Libellé	Montant HT €	TVA €	Total TTC €
LOCAL 014063H0038 DU CONTRAT 457495			
LOYER (Maximum légal autorisé = 745,72 €/mois)	735,01	0,00	735,01
ACOMPTE CHARGES GÉNÉRALES	106,83	0,00	106,83
ACOMPTE CHAUFFAGE-VMC	3,17	0,00	3,17
ACOMPTE IMPOTS ET TAXES	50,47	0,00	50,47
CONSO EAU FROIDE 02/24 (16M3)	64,00	0,00	64,00
LOCAL 014063S5044 DU CONTRAT 457498			
LOYER	98,97	0,00	98,97
TOTAL DE L'ECHEANCE	1 058,45	0,00	1 058,45

RUM : TIP064001004355582229693900000058

TOTAL DU MOIS A REGLER avant le 01/04/2024 1 058,45

Solde après règlement de cette échéance (sous réserve de tout autre mouvement non pris en compte) -126,00

TREH60004355580000000000010584500

Siège social : 13 avenue de la Porte d'Italie 75621 Paris Cedex 13 - SEML au capital de 33 784 400 € - RCS PARIS B 552 032 708 - TVA intracommunautaire FRFR64552032708

En cas de modification
de vos coordonnées
bancaires, joindre un
relevé d'identité
bancaire, postal ou de
caisse d'épargne

IBAN : FR7630003038840005048299705
ICS : FR55ZZ100676
RUM : TIP064001004355582229693900000058



TIPSEPA

Date et signature

Références
SUD/435558/22296939

Montant en Euros
1 058,45

ESI : 014063H0038
M. Abdou BOURA MCHANGAMA
2 rue MARIE LAURENCIN - 75012 PARIS 12

A retourner signé à :

**RIVP - Agence Daumesnil
CS 40800
75137 PARIS CEDEX 18**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez RIVP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de RIVP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

064222969398 BOURA ABDOU

FR7630003038840005048299705

064001000394 73004355582229693900000058946108

105845

Vos contacts en cas de besoin

Pour toute question, votre gardien et le Service Relation Locataires (SRL) au 01 56 61 11 11 sont vos interlocuteurs.

En cas d'urgence :



URGENC'IMMO

Seuls les cas d'extrême urgence sont pris en charge par Urgenc'Immo, en dehors des heures de bureaux : incendie, inondation, explosion, fuite, panne électrique généralisée de l'immeuble...

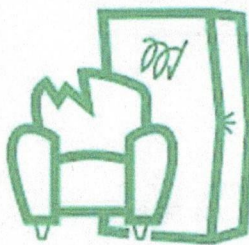
01 57 27 00 27

La semaine de 17h00 à 8h30.
Les samedis, dimanches et jours fériés.

Et aussi :

15 SAMU - 17 Police - 18 Pompiers
119 Enfance en danger
3919 Violences conjugales

Vos encombrants



Le dépôt sauvage d'objets sur la voie publique n'est pas toléré.

Tout objet encombrant doit être déposé en déchetterie.

Pour vous débarrasser de vos encombrants, contactez :

- A Paris : sur www.paris.fr ou au 3975
- En Banlieue : appelez votre mairie.

Robinetterie : stop aux fuites !



Contactez votre gardien ou le SRL pour toute question concernant le fonctionnement de vos installations (robinet, mélangeur, chasse d'eau...)

N'hésitez pas, c'est gratuit !

Punaises !



Contactez vite votre gardien ou le SRL si vous êtes concerné !

Nous mobilisons rapidement un diagnostiqueur et des entreprises spécialisées pour vous en débarrasser.

N'attendez pas : aucun frais supplémentaire ne vous sera facturé !

Comment payer ?

Le règlement de votre facture peut s'effectuer par prélèvement automatique, carte bancaire, TIP ou chèque. Le règlement en espèces est possible par un dépôt à la banque postale.

Carte bancaire

Pour régler par carte bancaire, connectez-vous sur votre espace locataire puis cliquez sur « Je règle par carte bancaire ».

C'est simple, rapide et efficace.

Sur votre espace locataires > rivp.fr

Prélèvement automatique

Optez pour cette solution, la plus simple. Pour le mettre en place, contactez le SRL au 01 56 61 11 11 ou rdv sur votre espace en ligne.

C'est gratuit, facile et sécurisé.

Sur votre espace locataires > rivp.fr

TIP

Signez et datez le coupon détachable au recto de cette quittance avant de le renvoyer. La 1^{ère} fois que vous réglez par ce moyen, merci de joindre un RIB.

Chèque

Merci de joindre à votre chèque le coupon détachable au recto de cette quittance.